



Le 20 août 2019

Monsieur David Shapiro

Premier Vice-président

Affaires internationales et réglementaires et Chef des affaires juridiques

Air Canada

YUL 1276

373 boulevard de la Côte-Vertu

Saint-Laurent QC H4S 1Z3

Cher confrère,

La Caisse a exercé aujourd'hui son droit de vote en faveur de la proposition de plan d'arrangement entre Air Canada et Transat A.T. Inc. (la « **Société** »). Il y a deux facteurs qui ont incité la Caisse à s'exprimer en faveur de cette proposition: d'abord, en l'absence d'offre alternative, permettre aux actionnaires de la Société, particulièrement les individus détenteurs d'actions de la Société, de bénéficier des avantages financiers de l'offre à 18\$ par action et, deuxièmement, en considérant l'évolution de la Société dans un marché où la concurrence ne cesse de s'intensifier.

Cependant, nous réitérons ce que nous vous avons exprimé à plusieurs occasions, soit notre désir d'obtenir davantage de visibilité sur la vision et les engagements d'Air Canada vis-à-vis les opérations de la Société. Nous souhaitons comprendre comment Air Canada compte donner un rôle clé à Air Transat et à ses employés et ainsi assurer le maintien d'une expertise de pointe dans ce secteur au Québec. La circulaire publiée par la Société, de même que le communiqué du 19 août en soirée, contiennent peu de détails sur ce sujet et nous sommes d'avis qu'Air Canada devrait indiquer clairement aux parties prenantes son engagement à cet égard.

Nous demeurons évidemment disponibles pour discuter des sujets exprimés dans cette lettre.

Recevez, cher confrère, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Kim Thomassin

Première Vice-présidente

Affaires juridiques et secrétariat